



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 50834

Texte de la question

M. Xavier Pintat attire l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur la situation des retraites francais dont les pensions sont versees par les caisses de retraite d'Etats africains de la zone franc. La devaluation du franc CFA, intervenue le 12 janvier 1994 a l'instigation de la France, a reduit brutalement le pouvoir d'achat d'environ 3 000 retraites francais. Tous les autres acteurs economiques concernes (Etats africains, entreprises et salaries francais expatries...) ont recu compensation de la France pour le prejudice qu'ils ont subi, sauf ces personnes. Par ailleurs, leurs difficultes sont souvent aggravees par l'incapacite des organismes africains d'honorer leurs engagements. Deja, le Congo ne verse plus de pensions depuis debut 1994 et le Cameroun depuis 1995. Et d'autres Etats risquent de connaitre des situations analogues. Depuis trois ans, nombre de ces retraites vivent avec des revenus derisoires parfois inferieurs au minimum vieillesse. Avec dignite, ils demandent au Gouvernement des mesures de justice. Les anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale representant 60 % des retraites concernes, demandent une juste et automatique compensation par l'Etat des pertes de revenus dues a la devaluation, la reprise de la gestion de ces retraites par un organisme francais, habilite a negocier le versement des pensions par les caisses de pays africains et a en assurer la repartition et une intervention ferme de l'Etat aupres de ses homologues africains pour garantir par tous les moyens le respect des accords bilateraux en matiere de retraite. Il rappelle que les quelques dispositions prises en particulier l'allocation exceptionnelle mise en oeuvre a partir du 4 octobre 1994, ont ete largement insuffisantes pour resoudre ce dossier au fond. Le Mediateur de la Republique en a d'ailleurs regulierement informe le Gouvernement. Il demande donc quelles mesures urgentes le Gouvernement entend prendre pour repondre aux legitimes attentes de nos compatriotes et ce conformement aux conclusions de la mission Leroy chargee d'expertiser la situation des caisses de retraite de six Etats de la zone franc.

Données clés

Auteur : [M. Pintat Xavier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50834

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1974